

Fiche méthodologique n°9 : La consommation des ménages, de la base 2014 à la base 2020

En base 2020, la dépense de consommation finale des ménages s'établit à 1 262,5 Md€ toutes taxes comprises pour l'année 2019, soit 51,9 % du produit intérieur brut (PIB). La dépense de consommation est révisée à la hausse de 5,8 Md€, elle était estimée à 1 256,7 Md€ en base 2014 (soit 51,6 % du PIB).

1. Les montants de la consommation des ménages ont été remis à niveau, comme souvent lors d'un changement de base

En général, la remise à niveau des montants de la consommation des ménages des années de base fait partie des travaux entrepris lors d'un changement de base. Ce travail est particulièrement important puisque l'actualisation des séries en année courante se concentre sur les seuls taux annuels d'évolution en volume, en valeur et en prix, sans remise en cause ou comparaison des niveaux de départ.

La dernière remise à niveau d'ampleur des niveaux de consommation date de la base 2010. À cette occasion, une expertise des niveaux des années 2009 et 2010 avait été menée afin de déterminer, produit par produit, les niveaux de consommation à retenir pour ces deux années. Le changement de base 2010 s'était également accompagné d'une nouvelle définition du contour géographique pour intégrer le territoire national Mayotte, devenu département français en 2011. Outre le travail de révision classique des niveaux à travers l'actualisation des sources et des méthodes d'évaluation, la fixation des niveaux de la base 2010 avait également nécessité de prendre en compte l'actualisation du Système Européen des Comptes (passage du SEC 1995 au SEC 2010) concernant le traitement des crédits d'impôts et les assurances, mais aussi d'intégrer une correction au titre de la taxe sur les certificats d'immatriculation pour se mettre en conformité avec le SEC à la demande d'Eurostat [► [Tome 1 – note de base consommation base 2010](#)].

Le changement de base 2014 était principalement destiné à corriger la divergence entre l'Insee et la balance des paiements sur les échanges extérieurs. Ainsi, les niveaux de consommation des ménages n'ont pas été revus de manière systématique. Cependant, la consommation effective des ménages a été modifiée avec l'introduction du trafic de stupéfiants et le reclassement de la redevance audiovisuelle versée à France Télévision et Radio France en prélèvement obligatoire [► [Tome 3 – note de base consommation base 2014](#)].

Pour la base 2020, un travail de réestimation des niveaux de base a été entrepris afin d’expertiser tous les niveaux des produits de consommation pour les années 2019 et 2020. La révision globale à la hausse (+5,8 Md€) s’explique à la fois par un recalage à la hausse sur plusieurs sources de données en niveaux (+11,5 Md€) et aussi par des révisions méthodologiques jouant à la baisse (-6,2 Md€). Ces révisions globales masquent des révisions par produits.

Tableau 1-1 : Révision en valeur de la dépense de consommation des ménages de la base 2014 à la base 2020 - 2019, en euros (milliards)

| | |
|--|-------------|
| Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2014 | 1 256,7 |
| Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2020 | 1 262,5 |
| Révision (Base 2020 – Base 2014) | 5,8 |
| <i>Décomposition de l'écart :</i> | |
| Recalage sur des sources de données | 11,5 |
| Recalage sur les comptes satellites | 17,0 |
| Recalage sur les données d'entreprises | -13,2 |
| Recalage sur les données administratives (ACPR, DGFIP) | 3,2 |
| Recalage sur les données de panel | -0,3 |
| Recalage sur l'enquête Budget de famille | -1,7 |
| Recalage sur la balance des paiements | 6,6 |
| Révisions méthodologiques | -6,2 |
| Nouvelle méthodologie pour les produits de l'automobile | -6,1 |
| Modifications du traitement des crédits d'impôt | 0,0 |
| Autres révisions | 0,5 |

Note : les données peuvent ne pas sommer à la décimale en raison des arrondis

Lecture : la dépense de consommation des ménages est révisée de +5,8 Md€ en 2019 base 2020 par rapport à la base 2014. Le recalage en niveau sur les sources de données contribue pour +11,5 Md€ à la révision globale.

Source : Insee, Comptes nationaux

2. Le recalage sur les sources de données est le facteur principal de révision à la hausse des niveaux de consommation (+11,5 Md€)

Un travail d’analyse approfondi des diverses sources de données a été effectué en confrontant les différentes sources disponibles en niveau : données de panels (GFK, NielsenIQ, Kantar, FranceAgrimer, etc.), données émanant de la statistique publique ([compte de la santé](#), [compte du logement](#), [compte du transport](#), compte de l’agriculture, [enquête Budget de famille](#), Banque de France, etc.), données administratives (DGFIP, Acoss, ACPR, etc.), données émanant d’organismes professionnels spécialisés (IPEA, Francéclat, etc.), données d’entreprises sur la consommation commercialisable produites par l’Insee, etc.

De nouvelles sources ont été mobilisée, que les informations soient disponibles annuellement ou ponctuellement. Cela a été en particulier le cas pour l’estimation des transports scolaires (à partir de

données du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Autorité de régulation des transports), ou l'estimation des dépenses en cigarettes électroniques (à partir de la source Xerfi). De même, l'utilisation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) 2019 a permis de déterminer le niveau de dépense en frais de gardiennage.

Les données retenues ont été corrigées quand cela était nécessaire pour assurer une exhaustivité du champ, en particulier concernant la couverture géographique, les circuits de vente et l'exhaustivité du champ des produits. Les taux de TVA appliqués aux dépenses de consommation ont également été révisés dans le cadre d'échanges avec la Direction Générale du Trésor. Enfin, des corrections ont été apportées pour prendre en compte les comportements de fraude.

Cette amélioration de l'ensemble des sources entraîne une révision marquée à la hausse de la consommation des ménages (+11,5 Md€).

Le recalage sur les comptes satellites est le premier facteur de révision à la hausse (+17,0 Md€), et en particulier le recalage sur le compte satellite du logement. La révision de la consommation des ménages porte en effet majoritairement sur les loyers imputés. En effet, en base 2020, la consommation de loyers (réels et imputés) a été calée sur le compte satellite du logement qui s'appuie sur une exploitation des données de la dernière Enquête nationale sur le logement (EnL 2020). En base 2014, l'EnL portant sur l'année 2013 n'avait pas pu être utilisée dans les comptes. Or, l'EnL 2013 a largement révisé les loyers imputés par rapport à l'interpolation réalisée par le compte du logement [► [EnL2013](#)]. La base 2020, en se calant sur le compte satellite du logement, intègre les données des deux dernières enquêtes logement (EnL 2013 et 2020). Il en résulte une révision à la hausse de 17,9 Md€ en base 2020 sur la consommation de services immobiliers (LZ) par les ménages [► [EnL2020](#)].

Le recalage sur les données de la balance des paiements contribue également de façon importante à la révision globale de la consommation des ménages (+6,6 Md€). La comptabilité nationale cherche à mesurer la consommation finale des ménages résidents. Or l'estimation de la consommation finale des ménages repose sur des sources qui mesurent la consommation en France (sur le territoire), qu'elle ait été réalisée par des résidents ou par des non-résidents. Il faut donc, à cette première estimation de la consommation finale sur le territoire, d'une part ajouter la consommation des résidents français à l'étranger, d'autre part retirer la consommation des étrangers en France. Ces deux montants, dont le solde est appelé « correction territoriale » ou « produits consommés hors du territoire de résidence » (PCHTR) sont estimés par la balance des paiements. À l'occasion de la fixation des niveaux 2019 de la base 2020, l'estimation de la correction territoriale a été calée sur les estimations de la balance des paiements, se traduisant par une révision d'ampleur à la baisse (en valeur absolue) du solde territorial. Celui-ci passe de - 15,1 Md€ en base 2014 à - 8,5 Md€ en base 2020 pour l'année 2019 (soit une révision de + 6,6 Md€). Cette révision s'explique notamment par le fait que les comptes nationaux stabilisent plus rapidement les estimations et ne peuvent pas prendre en compte les révisions ultérieures de la balance des paiements afin de ne pas introduire des ruptures de série [► [Fiche 11](#)].

À l'inverse, **le recalage sur les données d'entreprises** est la source principale de révision à la baisse (-13,2 Md€). La baisse la plus notable porte sur les dépenses en services d'entretien de véhicules automobiles (-11,4 Md€) dont l'estimation a été remise à plat en base 2020. La dépense de consommation des ménages est également révisée de façon marquée à la baisse pour la viande (-4,6 Md€), pour les fruits et légumes (-4,2 Md€) et pour le pain et les pâtisseries (-2,7 Md€) suite au recalage sur les données d'entreprises. Toutefois, la mobilisation de données d'entreprises entraîne également une révision à la hausse de la consommation pour certains services, par exemple pour les services de programmation, conseils et autres activités informatiques (+1,7 Md€), pour les activités des agences de voyages (+1,7 Md€), ou encore pour les services de nettoyage et d'aménagement paysagers (+1,4 Md€).

3. Les principaux changements méthodologiques révisent les données de dépenses de consommation à la baisse (-6,2 Md€)

En parallèle de l'analyse des diverses sources disponibles pour l'estimation des niveaux des produits de consommation et du recalage sur les données disponibles (de panels et d'entreprises notamment), des changements méthodologiques ponctuels ont été apportés.

En particulier, la méthode d'estimation des dépenses en automobiles a été revue suite à des échanges avec Eurostat dans le cadre de l'inventaire sur le revenu national brut 2010, pour prendre en compte les remises fréquemment accordées sur le prix de ces produits (promotions, accessoires, etc.). En base 2020, les dépenses en automobiles sont ainsi estimées à partir des prix moyens issus de l'enquête Budget de famille, qui tiennent compte des remises et autres promotions. Cette modification méthodologique se traduit par une révision marquée à la baisse sur la consommation des ménages en automobiles (-6,1 Md€).

Par ailleurs, en base 2020, le traitement des crédits d'impôts a été modifié, et plus particulièrement l'enregistrement du crédit d'impôt lié à l'emploi d'un salarié à domicile [► [Fiche 8](#)]. En base 2014, considérant une incitation à l'emploi, le crédit d'impôt était classé en subvention versée par les administrations publiques. Pour l'emploi direct par les ménages, il s'agissait d'une subvention sur rémunérations, et en cas de recours à un prestataire, le crédit d'impôt était classé en subvention sur produits.

En base 2020, une partie du [crédit d'impôt bénéficiant aux inactifs](#) notamment (50 %) est considérée comme ayant la nature d'un transfert social en nature (D.632), soit une dépense des administrations publiques. L'autre moitié du crédit d'impôt reste classée de la même façon qu'en base 2014.

Par ailleurs, la date d'enregistrement du crédit d'impôt a également été modifiée : le crédit d'impôt est enregistré en base 2020 au moment où ont lieu les opérations financées, tandis qu'en base 2014 le crédit d'impôt était enregistré au moment de son versement, une année plus tard. Ainsi, en base 2020, la dépense est avancée d'une année par rapport à la base 2014. Ces modifications sont faibles au regard des révisions sur le total de la dépense de consommation des ménages (inférieures à 0,1 Md€ en 2019), en revanche elles sont importantes pour la dynamique et le niveau de chacun des produits concernés (par exemple +1,9 Md€ pour les activités de ménages en tant qu'employeur domestique, - 2,5 Md€ pour l'aide à domicile).

4. La révision globale cache de fortes disparités par produit

Les révisions les plus fortes en niveau de la dépense de consommation des ménages au niveau A17 portent sur quelques produits.

Les niveaux de consommation de certains produits ont été revus à la baisse. Par exemple, la consommation en produits du commerce (GZ) révisé à la baisse de 10,9 Md€. Le niveau de ces produits, qui correspondent aux services de réparations automobiles et de motocycles, a été réestimé en mobilisant la source Esane sur les chiffres d'affaires, pour un ordre de grandeur plus cohérent avec celui de l'enquête Budget de famille.

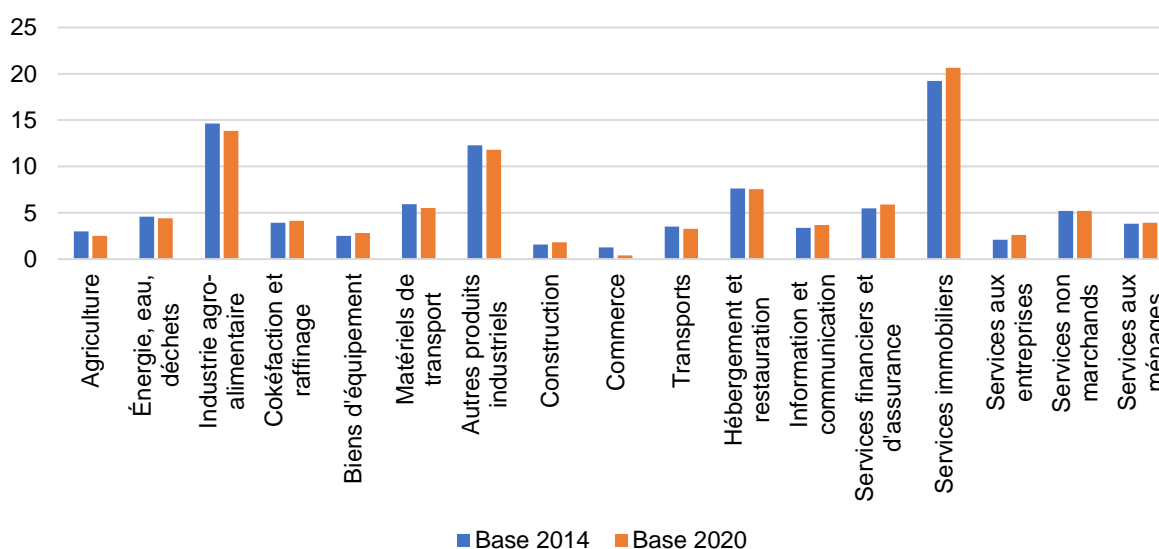
La consommation en produits de l'industrie agro-alimentaire (C1) et en produits agricoles (AZ) est également révisée à la baisse (respectivement - 10,3 Md€ et - 6,2 Md€) : les produits de ces deux regroupements ont été remis à niveau avec les données de panélistes et en mobilisant également des données Esane pour la viande, le poisson et les fruits et légumes.

À l'inverse, certains produits sont revus à la hausse, comme les services immobiliers (LZ, + 17,9 Md€) suite à la prise en compte des données de la nouvelle EnL 2020, ou encore le solde territorial (+ 6,6 Md€) suite au recalage sur les données de la balance des paiements.

Les services aux entreprises (MN) sont également révisés à la hausse (+ 6,3 Md€), à partir des données du cadre clientèle ESA.

Malgré ces révisions, la structure de dépense de consommation à un niveau agrégé n'est pas bouleversée [► [Figure 4-1](#)]. La part des services augmente légèrement (+1,8 point), atteignant 55 % en 2019, en grande partie portée par la révision du poids des loyers imputés et par le recalage sur les données du cadre clientèle ESA. En conséquence, la part des biens baisse avec le recalage sur les données des panélistes, et atteint 45 % en 2019.

Figure 4-1 : Poids des produits dans la consommation des ménages, en base 2014 et en base 2020



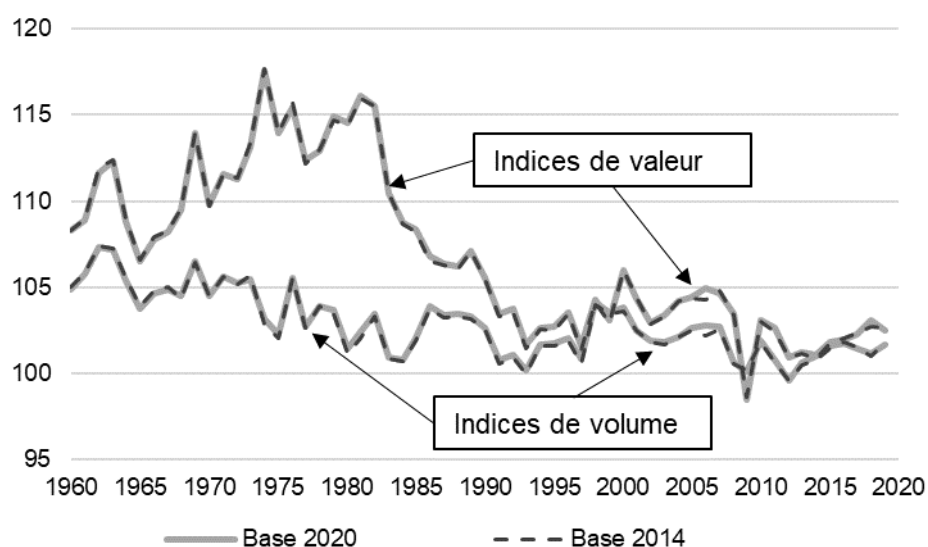
Source : Insee, Comptes nationaux

5. La consommation des ménages a été rétropolée depuis 1959 à partir des indices d'évolution de la base 2014

Les données de consommation effective des ménages en base 2020 sont disponibles en série longue et à un niveau fin depuis 1959. La rétropolation des données a été réalisée en cohérence avec les niveaux de base 2019 : les données de la base 2020 sont donc cohérentes en série longue. La rétropolation a été effectuée produit par produit au niveau le plus fin possible, pour l'ensemble des séries.

Le principe général de rétropolation pour la consommation effective des ménages a été de conserver les évolutions de la base 2014, que ce soit en volume ou en prix. Certaines évolutions (de valeur, de prix ou de volume) ont été corrigées pour tenir compte de remords de la base 2014 et d'actualisations de sources. Ces corrections sont ponctuelles dans le sens où elles ne modifient les évolutions que d'un nombre restreint d'années et souvent sur la période récente [► [Figure 5-1](#)].

Figure 5-1 : Evolution en valeur et en volume de la dépense de consommation des ménages, en base 2014 et en base 2020



Lecture : En 1960, l'indice de valeur des dépenses de consommation est de 108,3 en base 2020, comme en base 2014
Source : Insee, Comptes nationaux

6. La nomenclature fonctionnelle et la nomenclature en durabilité permettent de prolonger les analyses sur les dépenses de consommation des ménages

En plus d'une analyse par produit, les dépenses de consommation des ménages sont traditionnellement produites et analysées en nomenclature fonctionnelle internationale dite Coicop (*Classification of Individual Consumption by Purpose*). Cette nomenclature internationale correspond à un classement selon les besoins auxquels la consommation répond (alimentation ; boissons alcoolisées et tabac ; articles d'habillement et chaussures ; logement, etc.), et qui par conséquent se prête bien à l'étude du comportement des ménages. En base 2014, les données étaient produites et analysées en Coicop 1998.

En 2018, la nomenclature Coicop a été modifiée suite à la consultation mondiale par le Conseil Statistique des Nations Unies à partir de 2012 qui a abouti à l'adoption et la diffusion d'une nouvelle nomenclature. La nouvelle Coicop, dite Coicop 2018, répond à plusieurs objectifs, dont une plus grande cohérence avec les autres nomenclatures internationales, une meilleure séparation entre les biens et services, une meilleure identification de la durabilité des produits, et une meilleure prise en compte des équipements et services de télécommunications ainsi que des nouvelles technologies. La nouvelle nomenclature Coicop compte ainsi une fonction de plus que dans la Coicop précédente (scission de l'ancienne fonction 12 Biens et services divers entre deux nouvelles fonctions : fonction 12 Assurances et services financiers, et fonction 13 Soins personnels, action sociale et biens divers). Par ailleurs, le champ des fonctions a parfois été modifié, notamment la frontière entre les fonctions 04 (Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles) et 05 (Meubles, articles de ménage et entretien courant

du foyer) ; ou encore entre les fonctions 08 (Information et communication) et 09 (Loisirs, sports et culture) [► [Tableau 6-1](#)].

Le changement de base 2020 a été l'occasion d'intégrer la Coicop 2018 dans la nomenclature fonctionnelle et de produire des nouvelles données dans cette nomenclature. Les données en nomenclature fonctionnelle indiquent une structure relativement stable entre la base 2014 et la base 2020, avec toutefois quelques variations selon les différentes fonctions, en cohérence avec les variations en nomenclature de produits. En particulier, on retrouve la révision à la baisse des dépenses en produits alimentaires et boissons non alcoolisées (division 01) en base 2020 suite à l'intégration des données de panels, et la révision à la hausse des dépenses relatives au logement (divisions 04 et 05) avec le recalage sur la nouvelle Enquête Logement 2020. Les dépenses de transport (division 07) sont également revues à la baisse, notamment en lien avec la forte révision des services de réparations automobiles et de motocycles.

Tableau 6-1 : Ventilation de la dépense de consommation en nomenclature fonctionnelle Coicop 2018 en base 2020 ; et Coicop 1998 en base 2014 pour l'année 2019 (en %)

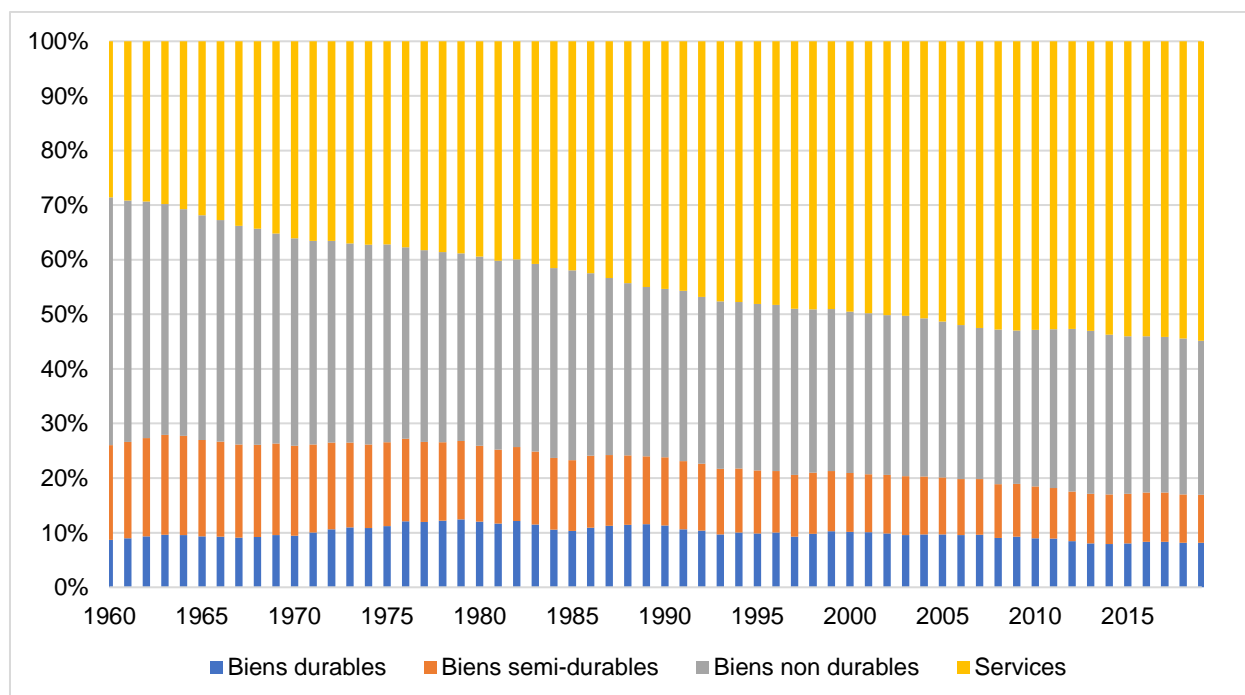
| Coicop 2018 - base 2020 | | | Coicop 1998 - base 2014 | | |
|-------------------------|---|------|-------------------------|---|------|
| Division 01 | Produits alimentaires et boissons non alcoolisées | 12,1 | Division 01 | Produits alimentaires et boissons non alcoolisées | 13,2 |
| Division 02 | Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants | 3,7 | Division 02 | Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants | 3,8 |
| Division 03 | Articles d'habillement et de chaussures | 3,6 | Division 03 | Articles d'habillement et chaussures | 3,6 |
| Division 04 | Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles | 28,2 | Division 04 | Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles | 26,6 |
| Division 05 | Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer | 4,2 | Division 05 | Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer | 4,6 |
| Division 06 | Santé | 4,0 | Division 06 | Santé | 4,0 |
| Division 07 | Transports | 13,4 | Division 07 | Transports | 14,2 |
| Division 08 | Information et communication | 3,7 | Division 08 | Communications | 2,4 |
| Division 09 | Loisirs, sports et culture | 7,0 | Division 09 | Loisirs et culture | 8,0 |
| Division 10 | Services d'éducation | 0,8 | Division 10 | Enseignement | 0,5 |
| Division 11 | Services de restauration et d'hébergement | 7,6 | Division 11 | Restaurants et hôtels | 7,8 |
| Division 12 | Assurances et services financiers | 5,9 | Division 12 | Biens et services divers | 12,4 |
| Division 13 | Soins personnels, action sociale et biens divers | 6,4 | | | |
| Division 16 | Correction territoriale | -0,7 | Division 16 | Correction territoriale | -1,2 |
| Total | Dépense de consommation des ménages | 100 | Total | Dépense de consommation des ménages | 100 |

Lecture : les dépenses de produits alimentaires et boissons non alcoolisées (division 01) représentaient 13,2 % de la dépense de consommation des ménages en base 2014. En base 2020, celles-ci en représentent 12,1 %.

Source : Insee, Comptes nationaux

La nomenclature fonctionnelle permet également d'analyser les dépenses sur un critère de durabilité, en isolant les biens durables des biens fongibles, et en opposant les biens aux services. Les données ont également été mises à jour dans cette nomenclature en base 2020. Depuis 1960, le poids des biens durables est relativement stable, tandis que le poids des biens semi-durables et des biens durables baisse quasi continûment [► [Figure 6-1](#)]. À l'inverse, le poids des services augmente depuis 1960, et représente plus de la moitié des dépenses de consommation des ménages depuis le début des années 2000.

Figure 6-1 : Structure de la dépense de consommation des ménages par durabilité en base 2020



Note : La définition de l'agrégat des « services » en nomenclature COICOP diffère à la marge de celle en nomenclature de produits.

Lecture : en 1960, les biens durables représentent 8,5 % de la dépense de consommation des ménages, tandis que les services en représentent 27,9 %.

Source : Insee, Comptes nationaux

7. Liens

| Référence | Lien |
|--|--|
| Tome 1 - note de base consommation base 2010 | https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1184/documentation-methodologique |
| Tome 3 – note de base consommation base 2014 | https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1030/documentation-methodologique |
| EnL 2013 | https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/document-de-travail-31-actualisation-loyers-mars2017.pdf |
| EnL 2020 | Note méthodologique « L'estimation des loyers dans le compte satellite du logement 2022 : actualisation avec l'Enquête Logement 2020 », SDES, 2024 : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7341/download?inline |
| Compte du logement | Rapport du compte du logement 2022, SDES https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/datalab_116_compte_logement_2022_septembre2023.pdf |
| Compte de la santé | Les dépenses de santé en 2022 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2023, DREES https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/les-depenses-de |
| Compte du transport | Chiffres-clés du transport – Edition 2023, SDES https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-transports-2023/pdf/chiffres-cles-des-transports-edition-2023.pdf |
| L'enquête Budget de famille, Insee | https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1194 |
| Crédit d'impôt bénéficiant aux inactifs : | L'assistance à la personne (âgée, handicapée) occupe une part importante des services à domicile (environ la moitié selon les études Dares sur les « services à la personne ») https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-services-a-la-personne-en-2018 |

